

priorité à :

-la répression et la prévention du terrorisme;

-la lutte contre la production et la consommation de stupéfiants et les activités criminelles qui y sont liées, telles que le trafic illégal et le blanchiment de l'argent;

-le contrôle de la prolifération des engins de guerre et des armes de destruction massive;

-la protection de l'environnement et la poursuite d'un développement économique durable dans chaque pays ainsi que la préservation de l'ensemble du fragile écosystème mondial qui appelle une action internationale efficace et une coopération multilatérale;

-des mesures appropriées concernant les migrations à grande échelle et les flux de réfugiés.

Cadre institutionnel de consultations

Les deux parties utiliseront pleinement les mécanismes institués par l'accord-cadre CE/Canada et renforceront les dispositions qu'elles ont adoptées concernant les consultations par :

-des rencontres régulières au Canada et en Europe, entre le premier ministre du Canada d'une part, et, d'autre part, le président du Conseil européen et le président de la Commission;

-des rencontres semestrielles, alternativement de chaque côté de l'Atlantique, entre le président du Conseil des Communautés européennes, avec la Commission, et le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada;

-des rencontres annuelles entre la Commission et le gouvernement canadien;

- l'information par la Présidence des représentants canadiens, à la suite des réunions de Coopération Politique Européenne (CPE) au niveau ministériel.

Les deux parties sont résolues à développer et approfondir les procédures de consultation existantes à la lumière de l'évolution de la Communauté européenne et de ses relations avec le Canada.

Les deux parties se félicitent des mesures prises par le Parlement européen et le Parlement canadien en vue d'améliorer leur dialogue et de rapprocher ainsi les peuples des deux rives de l'Atlantique.

DÉCLARATION politique commune sur les relations entre l'Union européenne et le Canada

Conscients des liens historiques, traditionnels, culturels et de parenté qui nous unissent, ainsi que de nos valeurs communes, nous, l'Union européenne et le Canada, convenons de renforcer encore notre coopération en vue d'atteindre des objectifs communs, et ce sur la base de principes profondément respectés et partagés. Cette entreprise commune revêt une signification particulière eu égard aux relations commerciales qui caractérisent la région transatlantique

depuis l'époque de la découverte, ainsi qu'à un attachement à la sécurité commune et aux valeurs démocratiques qui ont conduit les Européens et les Canadiens à s'allier dans la défense de la liberté et de la démocratie en Europe et ailleurs. Le profond attachement que nous portons à la démocratie et à l'État de droit, notre engagement commun dans la protection des droits de l'homme et notre action en faveur des économies de marché ainsi que l'accord-cadre de